

Paris, le 13 avril 2022



Le SG de Bercy a souhaité s'entretenir avec les OS représentatives des corps techniques sur le sujet de la formation initiale des TSEI. SOLIDAIRES IDD a également interpellé le SG sur d'autres aspects du recrutement des TSEI et notamment les moyens mis en œuvre pour pallier à la désaffection du concours externe ; un phénomène qui perdure depuis de trop nombreuses années mettant en danger l'existence même du corps.

La première partie de ce compte rendu est relative à ce thème et donc plus spécifique pour les TSEI. La deuxième partie intéresse les IIM également.

Présents : Aude Plumeau, Catherine Moreau, Marie-Gaëlle Pinart, Marie-Christine Ritz (SG Bercy), Jean Ribeil (DREETS BFC), les organisations syndicales.
Pascal Marie, Frédéric Billardey et Dominique Rumeau pour Solidaires IDD.

A-Première partie

L'administration a présenté les éléments suivants :

I- Le bilan de la formation actuelle

Le décret n°2012-984 du 22 août 2012 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs de l'économie et de l'industrie (TSEI) prévoit une formation d'adaptation à l'emploi pour les TSEI recrutés par la voie des concours externe et interne.

Le contenu de la formation est défini par un arrêté de 2014 fixant les règles d'organisation générale, la durée et le contenu de la formation.

La formation comprend :

- un enseignement de tronc commun pour tous les TSEI, quelle que soit leur affectation et quel que soit leur métier (durée de 8 semaines environ) ;*
- et un enseignement spécifique selon le métier du TSEI (métrologie, énergie, contrôles techniques de sécurité, développement et environnement industriels, mines et carrières) d'une durée de 4 semaines environ.*

Le gestionnaire de corps pilote le tronc commun de cette formation. Le MTE et la DGE du MEFR se chargent de l'organisation des modules spécifiques les concernant.

Le bilan de la dernière session de formation a montré qu'une évolution de son contenu et de ses modalités d'organisation étaient nécessaires pour l'adapter à un public adulte et professionnel (trop de cours magistraux en présentiel et pas assez de mises en situation à travers des cas pratiques issus de la vie professionnelle, formation trop longue avec des redondances, pas assez de temps pour des travaux personnels, contenu inadapté aux évolutions du numérique et au niveau des participants, ...).

Le dernier marché de formation (tronc commun) s'est achevé en 2020. La préparation du nouveau marché est l'occasion de travailler sur le contenu des enseignements ainsi que les méthodes pédagogiques des prochaines formations.

II- Propositions de formation pour l'avenir

La formation se déroulera en apprentissage mixte alternant séances en présentiel et formations en distanciel (avec des outils numériques comme le e-learning, la classe virtuelle, ...).

Les sessions en présentiel se dérouleront sous une forme participative. Les stagiaires seront placés au cœur de la formation afin qu'ils puissent appréhender la diversité des métiers ainsi que leurs rôle et positionnement à travers des retours d'expérience et des échanges avec les intervenants.

La formation devra recourir à des méthodes pédagogiques innovantes, dans le cadre d'un apprentissage opérationnel par des mises en situation issues de la vie professionnelle des TSEI.

Les formations du tronc commun comprendront les apprentissages suivants :

- structures, activités et fonctionnement des services centraux et déconcentrés,
- statut du fonctionnaire et du TSEI,
- éléments de base relatifs au droit administratif général et au droit pénal,
- techniques rédactionnelles,
- outils bureautiques et numériques,
- communication et posture professionnelles,
- notions de qualité.

Des activités et travaux en équipes permettront de créer une dynamique de groupe propice à la création d'un réseau professionnel. Les intervenants développeront toutes formes d'apprentissages collaboratifs à l'occasion de situations de travail qui facilitent les réalisations partagées.

Les méthodes utilisées par les intervenants doivent intégrer des approches diversifiées et adaptées au contexte et aux participants en mobilisant le cas échéant, les nouveaux usages pédagogiques, notamment numériques.

La visite d'au-moins un site industriel sera prévue à proximité du centre de formation.

Outre les éléments ci-dessus fournis par le SG de Bercy en amont et en appui de la réunion, le SG de Bercy a mis en avant son souhait de voir le prochain prestataire de ce marché de formation s'approprier les métiers pour rendre le contenu de la formation attractif.

Les OS, globalement, ont souhaité :

- qu'une présentation de tous les métiers « historiques » des TSEI soit proposée ainsi qu'une semaine d'immersion mise en œuvre dans un autre périmètre que le périmètre d'affectation de chacun des TSEI à l'instar de la semaine d'immersion proposée aux nouveaux IIM. (proposition retenue par le SG vraisemblablement),
- que les formations dispensées veillent à la limitation des redondances entre les formations du tronc commun (8 semaines) et les formations métiers (4 semaines),
- que d'autres métiers, comme ceux pratiqués en secrétariat général, soient proposés lors des formations métiers,
- qu'un module de gestion de situation conflictuelle soit proposé.

Solidaires IDD a développé l'enjeu faible que constitue le cursus de formation, objet de la présente réunion, par rapport à l'enjeu de parvenir à pourvoir l'ensemble des postes proposés au concours externe.

Pour pallier aux postes non pourvus, Solidaires IDD a dénoncé le choix des employeurs, dès à présent et y compris en région, de recruter des contractuels en lieu et place des TSEI. On peut même ajouter que les employeurs DREAL/DREETS ont moins d'états d'âme et de soucis sur le cursus de formation des agents quand il s'agit de recruter des contractuels...

Solidaires IDD a rappelé les exigences fortes, en termes d'objectifs au sein des services, qui pèsent sur les TSEI stagiaires, eux qui doivent, par ailleurs, acquérir un savoir, un savoir-faire et un savoir-être durant leur année de stage avant leur titularisation.

Solidaires IDD a indiqué que, dans les services du fait d'une pression forte sur les objectifs, le temps nécessaire à la bonne transmission de ces compétences n'étaient pas toujours pris par la hiérarchie encadrant les lauréats du concours externe de TSEI.

De plus, être un bon formateur, un bon tuteur, sur des métiers aussi spécifiques, de TSEI lauréats du concours ne s'improvise pas.

Les questions des exigences attendues des stagiaires lors de l'année de formation, du temps consacré à leur accompagnement par les services et l'expérience des tuteurs et accompagnants se posent et ne trouvent pas de réponses dans les documents transmis. Il serait préférable que ces documents, à destination des employeurs également, donnent à lire un certain nombre d'éléments sur ces considérations (proposition vraisemblablement retenue par le SG).

Solidaires IDD a également pointé du doigt la nécessité d'un temps de formation sur les obligations des employeurs en matière de garantie professionnelle et donc de défense des agents

lorsqu'ils sont mis en cause dans l'exercice de leurs missions. De trop nombreux agents ignorent les devoirs des employeurs en la matière.

B-DEUXIEME PARTIE

Les organisations syndicales ont ensuite tenté d'aborder d'autres sujets d'actualités pour le corps. Ces moments d'échanges se tenaient traditionnellement en préambule des CAP. La nécessité de réunions d'échanges OS-administration pour servir de courroie de transmission entre les questions que vous vous posez sur la gestion du corps et l'administration s'est clairement fait jour.

Le secrétariat général a renvoyé aux réunions prévues dans la cadre du comité technique d'administration centrale le lieu de ces échanges.

Indubitablement, la qualité du dialogue social va s'en ressentir puisque ces comités sont des lieux où les sujets de discussion ne manquent pas et où le périmètre de l'administration ne favorise pas le détail des réponses qui pourront nous être données... Tout au plus, le SG a consenti à indiquer que la diffusion des informations relatives aux campagnes de promotion uniquement accessibles sur l'intranet de Bercy allait être améliorée pour permettre à chacun d'en prendre connaissance sans attendre ces informations de la part des OS.

Enfin, cette réunion a été l'occasion de présenter la mission confiée par la SG de Bercy sur le corps des TSEI à M. Ribeil le DREETS BFC. Cette mission couvre le niveau de recrutement, les missions confiées aux TSEI par les employeurs et enfin la question de l'attractivité du recrutement (*il était temps sur ce point !*). M. Ribeil s'entretiendra avec toutes les parties, employeurs, gestionnaires et représentants du personnel.



Pour SOLIDAIRES IDD
Dominique RUMEAU